

Barthélemy n'est pas malade lorsqu'il fait son testament ce 28 mai 1648. (1) Il est chirurgien, soigne les monfortois, signale d'ailleurs qu'il est très content de continuer à exercer dans cette ville et qu'il ne veut pas aller ailleurs.

C'est dans le testament que sont garantis les rites voulus par le futur défunt comme le signe de croix sur son corps, les honneurs funèbres payés par ses héritiers et son ensevelissement dans l'église paroissiale au coté de son père, etc.

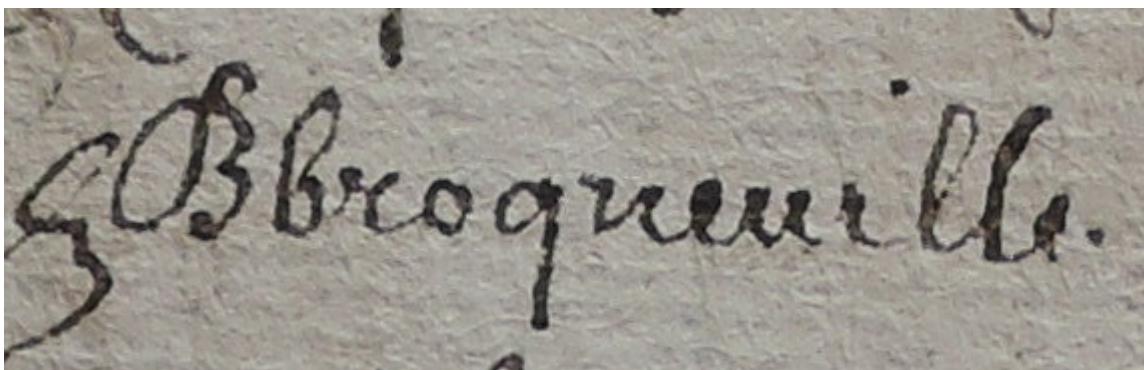
Son père est bien Joseph et sa mère Judith Saint-Martin comme le stipule le testament de Janotet libellé le 13 octobre 1651. Dans ce testament, Janotet dit que Barthélemy et Catherine sont issus du premier mariage de son fils Joseph avec Judith Saint-Martin. Janotet donne Blasie comme fille de Judith de Boiber.

Or le testament de Barthélemy signale que ses sœurs "légitimes et naturelles" sont Catherine, Blasie et Pauline. Cette dernière apparaît pour la première fois et dont nous ne connaissons rien de sa destinée mais qui est toujours en vie en 1643 mais disparue dans le testament de son grand-père Janotet. Elle est citée en dernier lieu, elle est donc la cadette de cette fratrie.

Ce qui est perturbant dans le testament de Barthélemy, c'est cette question de ses sœurs "légitime et naturelles" car il inclut dans ce concept, Blasie qui est en réalité sa demi-sœur puisqu'elle est issue du troisième lit (Joseph et Judy de Boiber) D'ailleurs aux yeux de Barthélemy, cette dernière est sa marâtre, c'est-à-dire sa belle-mère. Janotet a bien raison lorsqu'il détermine les enfants de feu Joseph son fils.

Une information supplémentaire est à rajouter, c'est que les trois enfants que Joseph a eu de Charlotte de Lavedan sont décédés avant la date du testament de Barthélemy. Ce dernier n'en parle pas dans son testament. Comme il considère Blasie comme sa sœur légitime et naturelle, il aurait cité la descendance de Charlotte de Lavedan, s'ils étaient encore en vie.

Probablement marqué par la mort récente de son père, avant le 21 octobre 1642, Barthélemy, loin d'être malade, prend ses précautions car il veut que ce soit ses sœurs qui héritent de ses biens alors, que même marié, il n'a point de descendance. Il pense même à son grand-père, Janotet, toujours en vie pour lui donner un petit héritage de 10 livres !

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged, textured paper. The signature is written in a cursive script and reads "Catherine Broqueville". The ink is slightly faded, and the paper shows some signs of age and wear.

Signature de Catherine Broqueville, annoncée Pona, comme témoin de l'acte

Petite cerise sur le gâteau, même si le notaire Mazars annonce la signature de Barthélemy que l'on ne voit pas, c'est Catherine Pona qui signe sous son nom de jeune-fille, comme témoin de l'acte. Nous découvrons ainsi que Catherine est lettrée et qu'elle est mariée à un Pona !

Géry de Broqueville

(1) Notaire Mazars coté 3E8896 aux AD32 ([24867-24869](#))